

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Ludovic QUELENNEC, Maire.

Présents : 12

Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Anthony JAIN, Sylvie LE COZ, Mathieu HENRY, Blandine LE ROY, Laurent LANCIEU, Audrey CELTON, Isabelle ALLAIN, Johan FLOCHLAY, Marie Thérèse HERNANDEZ, Xavier LERAY,

Absents excusés : 03

Fanny RENAUD pouvoir à Béatrice QUEFFELEC, Quentin DELCLOY pouvoir à Ludovic QUELENNEC, Alice BLAIMONT

Votants : 14

Secrétaire de séance :

Blandine LE ROY

Délibération N° 2026 - 21 :

Détermination de la rémunération du Maire et des Adjoints

Rapporteur : Ludovic QUELENNEC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les fonctions d' élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le *Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)* dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Le Maire perçoit de droit l'indemnité telle que prévue par le CGCT (art L.2123-20-1)

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux (articles L2123-23, 24 et 24-1 du C.G.C.T.). Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante sera joint à la délibération.

Considérant que la commune de Kerlaz appartient à la strate de 500 à 999 habitants,

Considérant que le nombre d'adjoints au maire a été fixé à 3, dans la limite de 30 % du nombre de conseillers.

Le Maire propose à l'assemblée :

- 1 -Montant de l'enveloppe financière :

- l'indemnité du maire, 44.3 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour),

- et du produit de 11.77 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) par le nombre d'adjoints,

- 2 - Indemnités Adjointes :

Le montant des indemnités de fonction des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- 1^{ère} adjointe : 11.77 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
2^{ème} adjoint : 11.77 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
3^{ème} adjointe : 11.77 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 de la collectivité.

TABLEAU DES INDEMNITES ALLOUEES

FONCTION	NOM, Prénom	BRUT MENSUEL	% INDICE 1027
Maire	QUELENNEC Ludovic	1 820,96 €	44.3 %
Première Adjointe	QUEFFELEC Béatrice	483,81 €	11.77%
Deuxième Adjoint	JAIN Anthony	483,81 €	11.77%
Troisième Adjointe	LE COZ Sylvie	483,81 €	11.77%

Après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal est favorable à la détermination de la rémunération du Maire et des Adjointes

Fait et délibéré le 27 mars 2026

Le Maire,
Ludovic QUELENNEC



Le secrétaire de séance,
Blandine LE ROY

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Ludovic QUELENNEC, Maire.

Présents : 12

Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Anthony JAIN, Sylvie LE COZ, Mathieu HENRY, Blandine LE ROY, Laurent LANCIEN, Audrey CELTON, Isabelle ALLAIN, Johan FLOCHLAY, Marie Thérèse HERNANDEZ, Xavier LERAY,

Absents excusés : 03

Fanny RENAUD pouvoir à Béatrice QUEFFELEC, Quentin DELCLOY pouvoir à Ludovic QUELENNEC, Alice BLAIMONT

Votants : 14

Secrétaire de séance :
Blandine LE ROY

Délibération N° 2026 -22 :
Délégation du Maire

Rapporteur : Ludovic QUELENNEC

Vu les articles L2122-22 et L 2122-23 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal de donner les délégations suivantes au Maire :

de procéder, dans la limite des montants inscrits au budget de la commune pour l'exercice considéré, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus aux budgets et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

de passer les contrats d'assurance ;

d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;

de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communaux ;

de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

de réaliser des lignes de trésorerie, pour l'ensemble des budgets communaux, selon les conditions suivantes :

Budgets	Montant maximum
Budget principal	200 000 €

de signer les conventions à intervenir avec les différents organismes (publics et privés) à l'exception des prestations exécutées sur appel d'offres ;

de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

- D'ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la Commune,
- D'intenter toutes les actions en justice

Après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal est favorable au délégation du Maire.

Fait et délibéré le 27 mars 2026

Le Maire,
Ludovic QUELENNEC

Le secrétaire de séance,
Blandine LE ROY



COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Ludovic QUELENNEC, Maire.

Présents : 12

Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Anthony JAIN, Sylvie LE COZ, Mathieu HENRY, Blandine LE ROY, Laurent LANCIEN, Audrey CELTON, Isabelle ALLAIN, Johan FLOCHLAY, Marie Thérèse HERNANDEZ, Xavier LERAY,

Absents excusés : 03

Fanny RENAUD pouvoir à Béatrice QUEFFELEC, Quentin DELCLOY pouvoir à Ludovic QUELENNEC, Alice BLAIMONT

Votants : 14

Secrétaire de séance :
Blandine LE ROY

Délibération N° 2026 -23 :
Commission d'appel d'offres

Rapporteur : Ludovic QUELENNEC

Conformément à la réglementation, il est proposé de créer la commission d'appels d'offres comme suit :

Président : Monsieur le Maire : Ludovic QUELENNEC

3 titulaires :

- Xavier LERAY
- Béatrice QUEFFELEC
- Anthony JAIN

3 suppléants :

- Marie Thérèse HERNANDEZ
- Blandine LE ROY
- Audrey CELTON

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à la Commission d'Appel d'Offres.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260327-202623-DE

Fait et délibéré le 27 mars 2026

Le Maire,
Ludovic QUELENNEC



Le secrétaire de séance,
Blandine LE ROY

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Ludovic QUELENNEC, Maire.

Présents : 12

Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Anthony JAIN, Sylvie LE COZ, Mathieu HENRY, Blandine LE ROY, Laurent LANCIEN, Audrey CELTON, Isabelle ALLAIN, Johan FLOCHLAY, Marie Thérèse HERNANDEZ, Xavier LERAY,

Absents excusés : 03

Fanny RENAUD pouvoir à Béatrice QUEFFELEC, Quentin DELCLOY pouvoir à Ludovic QUELENNEC, Alice BLAIMONT

Votants : 14

Secrétaire de séance :

Blandine LE ROY

**Délibération 2026 - 24:
Création des commissions communales et élections des membres**

Rapporteur : Ludovic QUELENNEC

Monsieur le Maire, Président de chaque commission, vous propose de créer les commissions suivantes et de nommer les membres suivants :

- **Commission finances et ressources humaines**

Audrey CELTON, Isabelle ALLAIN, Mathieu HENRY, Sylvie LE COZ, Béatrice QUEFFELEC, Anthony JAÏN, Blandine LE ROY et Xavier LERAY

- **Commission urbanisme et travaux**

Laurent LANCIEN, Isabelle ALLAIN, Sylvie LE COZ, Béatrice QUEFFELEC, Audrey CELTON, Anthony JAÏN, Johan FLOCHLAY et Xavier LERAY

- **Commission environnement**

Laurent LANCIEN, Audrey CELTON, Isabelle ALLAIN, Sylvie LE COZ, Béatrice QUEFFELEC, Anthony JAÏN et Blandine LE ROY

- **Commission éducation, jeunesse, communication**

Audrey CELTON, Isabelle ALLAIN, Sylvie LE COZ, Béatrice QUEFFELEC, Mathieu HENRY, Anthony JAÏN et Blandine LE ROY

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 029-212900906-20260327-202624-DE

- **Commission affaires sociales, vie associative et culture**

Audrey CELTON, Isabelle ALLAIN, Sylvie LE COZ, Béatrice QUEFFELEC, Anthony JAÏN et
Blandine LE ROY

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à la création des commissions communales et à l'élection des membres.

Fait et délibéré le 27 mars 2026

Le Maire,
Ludovic QUELENNEC

Le secrétaire de séance,
Blandine LE ROY



Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 01 AVR. 2026

ID : 029-212900906-20260327-202625-DE

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Ludovic QUELENNEC, Maire.

Présents : 12

Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Anthony JAIN, Sylvie LE COZ, Mathieu HENRY, Blandine LE ROY, Laurent LANCIEN, Audrey CELTON, Isabelle ALLAIN, Johan FLOCHLAY, Marie Thérèse HERNANDEZ, Xavier LERAY,

Absents excusés : 03

Fanny RENAUD pouvoir à Béatrice QUEFFELEC, Quentin DELCLOY pouvoir à Ludovic QUELENNEC, Alice BLAIMONT

Votants : 14

Secrétaire de séance :

Blandine LE ROY

Délibération 2026 - 25:

Commission Locale d'évaluation de charges transférées (CLECT)

Rapporteur : Ludovic QUELENNEC

2 titulaires :

- Ludovic QUELENNEC
- Béatrice QUEFFELEC

Après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal est favorable à la création des commissions communales et à l'élection des membres.

Fait et délibéré le 27 mars 2026

Le Maire,
Ludovic QUELENNEC



Le secrétaire de séance,
Blandine LE ROY

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Ludovic QUELENNEC, Maire.

Présents : 12

Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Anthony JAÏN, Sylvie LE COZ, Mathieu HENRY, Blandine LE ROY, Laurent LANCIEN, Audrey CELTON, Isabelle ALLAIN, Johan FLOCHLAY, Marie Thérèse HERNANDEZ, Xavier LERAY,

Absents excusés : 03

Fanny RENAUD pouvoir à Béatrice QUEFFELEC, Quentin DELCLOY pouvoir à Ludovic QUELENNEC, Alice BLAIMONT

Votants : 14

Secrétaire de séance :
Blandine LE ROY

Délibération n° 2026 - 26 :
Nomination des délégués et/ou représentants aux différents organismes, syndicats et établissements intercommunaux

Rapporteur : Ludovic QUELENNEC

Conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du CGCT et par les textes régissant ces organismes, à savoir :

Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipe-ment du Finistère (SDEF)	2 titulaires : Ludovic QUELENNEC et Anthony JAÏN 2 suppléants : Laurent LANCIEN et Blandine LE ROY
ULAMIR	2 titulaires : Béatrice QUEFFELEC et Sylvie LE COZ
CNAS	1 titulaire : Béatrice QUEFFELEC
Sécurité routière	1 titulaire : Ludovic QUELENNEC
ENEDIS	1 titulaire : Anthony JAÏN
Défense :	1 titulaire : Ludovic QUELENNEC
Vigipol	1 titulaire : Ludovic QUELENNEC
SIVU Centre de Secours	1 titulaire : Béatrice QUEFFELEC 1 suppléant : Mathieu HENRY
Douarnenez Communauté : commission voirie	1 délégué : Anthony JAÏN

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 029-212900906-20260327-202626-DE

Douarnenez Communauté : conseil d'exploitation de l'eau et de l'assainissement	2 représentants : Ludovic QUELENNEC et Anthony JAÏN
Finistère Ingénierie Assistance (FIA) :	1 représentant : Anthony JAÏN

Après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal est favorable à la création des commissions communales et à l'élection des membres.

Fait et délibéré le 27 mars 2026

Le Maire,
Ludovic QUELENNEC

Le secrétaire de séance,
Blandine LE ROY

